

ORGANISATION DE LA FORMATION

SUIVI DE LA FORMATION

Pour atteindre les buts poursuivis, nos formateurs définissent les objectifs pédagogiques avec le maître d'apprentissage. L'apprenti.e est ainsi accompagné.e et encadré.e durant toute l'année de formation.

Des évaluations mensuelles permettent un suivi pédagogique important et assurent ainsi une progression mesurée de l'apprentissage.

Pour chaque projet, l'apprenti.e est évalué.e et un bulletin de notes est délivré à la fin de chaque semestre. Naturellement, le maître d'apprentissage a accès à ces évaluations.

Des stages obligatoires d'une durée de deux semaines ont lieu à chaque fin de semestre (fin janvier et fin mai). **Un stage optionnel** est proposé en cas de problème identifié ou sur demande du maître d'apprentissage lors de la période d'essai.

SUIVI ADMINISTRATIF

La session de formation débute **la semaine suivant la rentrée scolaire** et se termine à la fin de l'année scolaire.

Le centre de formation **reste ouvert durant les vacances** scolaires (hors vacances d'été).

L'apprenti.e poursuit donc son apprentissage normalement. Sur demande, et en accord avec son maître d'apprentissage, il/elle aura la possibilité de rejoindre son entreprise pendant les périodes de relâches.

L'entreprise formatrice reste détentrice du contrat d'apprentissage et assume, ainsi, la responsabilité administrative ; ICT-Start assure la formation.

Toute demande de vacances, de congé, déclaration d'accident ou autres sont à adresser directement à l'entreprise formatrice qui apportera le suivi nécessaire.

La rémunération de l'apprenti.e est de la responsabilité de l'entreprise formatrice.

La période d'essai est de 3 mois, en cas de résiliation pendant cette période, les 30% de l'inscription reste due. Au-delà, de la période d'essai, le montant intégral est dû.

Lieu et date

Signature entreprise

Signature de l'élève

Signature du
représentant légal
